



Flash Info Devecey

Juillet 2019

L'édito

N° 13

Chères Deveçoises, chers Deveçois,

Le temps passe et les années filent, nous nous acheminons vers la fin de notre mandat avec des échéances électorales en mars 2020.

Lors de cette mandature, d'importantes mutations ont été initiées. J'ai œuvré à l'intégration de notre commune au Grand Besançon nous permettant d'accéder à de nouvelles perspectives. Cette mutation a engendré des transferts de compétences, l'intégration de nouveaux services et la mise en place de nouvelles organisations qui ont fortement mobilisé l'équipe municipale. Afin d'être au cœur des décisions et de consolider la position de bourg centre pour Devecey, j'ai intégré le Bureau de l'Assemblée du Grand Besançon, ainsi qu'une commission de réflexion sur la politique de la ville. Par ailleurs, j'ai la responsabilité d'animer le secteur Dame Blanche regroupant 9 communes nous permettant de donner vie à une intercommunalité constructive.

Aujourd'hui, grâce à cet environnement institutionnel structuré, à une visibilité budgétaire, cela me permet d'engager des projets structurants pour notre village tant pour leur financement que pour leur mise en œuvre : rénovation de voirie (route de Voray, rue des artisans...), rénovation d'infrastructures (médiathèque, salle périscolaire...), déploiement de la fibre ...

Pour que la commune mette à profit ces mutations, je souhaite poursuivre ma mission de Maire.

C'est pourquoi, je vous annonce officiellement que je serai candidat à ma succession aux prochaines élections.

Dans cette perspective, je suis à la disposition des Deveçoises et Deveçois qui souhaitent me rencontrer en mairie ou échanger dans le cadre de réunions de quartier afin d'évoquer les différents dossiers ou points que vous souhaiteriez aborder et cela dans un cadre convivial.

Comme chaque été, j'ai à cœur la sécurité de mes concitoyens et c'est pourquoi en complément du dispositif « Participation citoyenne » et de l'opération « tranquillité vacances » nous reconduisons le contrat avec une société de surveillance dont les vigiles assureront des patrouilles régulières dans notre commune tout au long de l'été.

La communauté de communes de la Dame Blanche et Bussière dissoute depuis le 31 décembre 2016 a vu son arrêté de dissolution signé par le préfet en ce printemps 2019. La propriété du bâtiment de la crèche revient à la commune ainsi qu'un solde financier. La crèche est mise à la disposition du « Syndicat de la Petite Enfance de la Dame Blanche » ce qui a permis la continuité du service dans notre commune.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que la commune qui avait élaboré un dossier pour bénéficier de fonds européens « Leader » en vue de la rénovation de notre stade a été acceptée. Les travaux envisagés comprennent la mise aux normes de l'éclairage et des vestiaires qui nous permettront notamment d'accueillir des équipes féminines, ainsi que la création d'un accès sécurisé qui rejoindra le Chemin vert.

Je profite de cette tribune pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent dans le milieu associatif et contribuent à la qualité de vie dans notre commune. Je reste engagé aux côtés de l'équipe municipale et vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Votre Maire,
Michel JASSEY

FINANCES - BUDGET 2019

Le Conseil Municipal, qui a voté le budget 2019 en avril, avait 2 priorités : maintenir les dépenses de fonctionnement au même niveau que les années précédentes et générer des investissements.

Les dotations de l'État étant toujours en baisse, la commune doit donc présenter un budget prévisionnel le plus précis possible. Le budget de fonctionnement est très contraint et ne présente que des dépenses « utiles ». Les charges générales et de personnel restent stables.

Les augmentations des taux de fiscalité votées en 2017 et 2018 ont permis de rétablir la capacité d'autofinancement de la commune et de prévoir des investissements en 2019.

A noter que ces taux restent inchangés en 2019 :

- **Taxe foncière sur le bâti : 12,17 %**
- **Taxe d'habitation : 8,35 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti : 18,79 %**

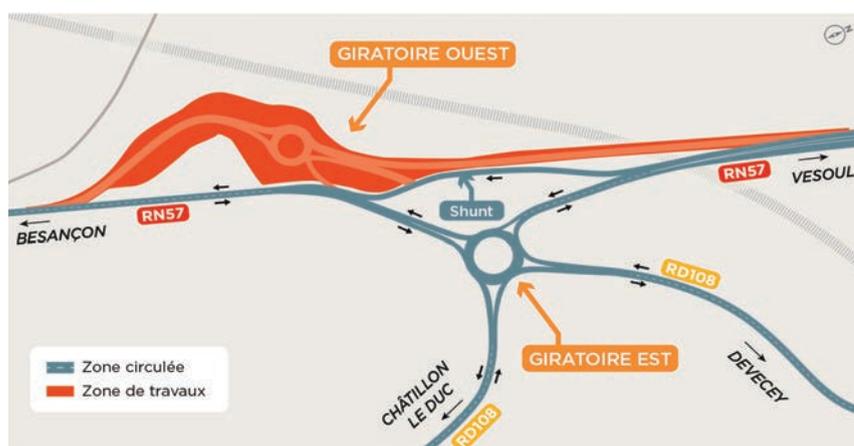
Les investissements 2019 votés à hauteur de 440 000 € comprennent notamment :

- le remboursement de la dette,
- la rénovation de la toiture de l'école maternelle,
- la réfection de la rue des Artisans (la partie haute est financée conjointement par la commune et la CAGB alors que la partie basse, classée en zone artisanale dépend de la CAGB),
- l'extension du columbarium au cimetière,
- la prévision de travaux au stade,
- l'aire de retournement au dessus de la rue des Criantes,
- le renouvellement de tables et chaises à la Maison Develçoise.

De plus en 2019, la commune de Devecey, comme toutes les autres communes, encaissera enfin sa part du solde de la Communauté de Communes Dame Blanche et Bussière (CCDBB) dissoute au 31/12/2016. Le montant revenant à Devecey est de 167 000 €.



INFORMATIONS GRAND BESANCON



DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE L'ÉCHANGEUR NORD (secteur Devecey)

Ce printemps 2019 marque un tournant dans le déroulement du chantier de mise 2x2 voies de la RN 57 entre l'A36 et Devecey.

Les travaux de l'échangeur Nord ont débuté en mai et se dérouleront à proximité de la RN57, côté Ouest.

Ils consistent à créer la future bretelle de sortie depuis VEVOUL vers CHÂTILLON LE DUC, ainsi que le giratoire ouest de l'échangeur. Le giratoire actuel sera conservé à l'identique.

ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES RUISEAUX DE LA COMMUNE

Le jeudi 25 avril, une réunion a été organisée avec les riverains des ruisseaux, en présence des services du Grand Besançon et de ceux du Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) auquel le Grand Besançon a transféré sa compétence GeMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Il a notamment été rappelé l'obligation faite aux propriétaires ayant un ruisseau sur leur terrain de veiller au bon écoulement des eaux, notamment en procédant, à leurs frais, à l'entretien courant et régulier des rives, tel le débroussaillage, la taille des arbres et arbustes, le nettoyage du lit du ruisseau pour le débarrasser d'embâcles notamment. Certains travaux peuvent nécessiter l'obtention préalable d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

Les travaux modifiant la structure du lit de la rivière et son débit restent à la charge du Grand Besançon et du SMAMBVO. Toutefois, ces travaux nécessitant des études préalables parfois longues et la mobilisation de budgets conséquents, ils doivent être programmés dans le cadre de plan pluriannuel d'investissements décidé par les 2 collectivités, en accord avec les objectifs du contrat de rivière Ognon et des co-financeurs des projets.

URBANISME

Malgré nos rappels répétés, nous constatons encore des travaux effectués sans déclaration préalable...

Des travaux non conformes peuvent finir par être détruits sur ordonnance judiciaire, ce qui entraîne des frais conséquents aux propriétaires.

Demandes de travaux et permis de construire :

Avant tout projet, il faut consulter la secrétaire de mairie pour savoir si celui-ci est réalisable, en fonction de la réglementation en vigueur. Une personne du service ADS (Application du Droit des Sols) de la CAGB se tient à votre disposition en mairie un mercredi matin sur deux (renseignements auprès de la secrétaire).

Les demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager) sont à retirer en mairie ou à télécharger sur site internet : <http://www.service-public.fr> ou sur le site de la commune [devecey.fr](http://www.devecey.fr) (onglet Urbanisme).

Des informations concernant le cadastre sont consultables sur le site internet :

www.cadastre.gouv.fr

LA FIBRE A DEVECEY

En 2019 la commune de Devecey est reliée à la fibre.

Pendant plusieurs semaines, vous avez remarqué les travaux préparatoires avec la pose du central sur le parking de la Maison Develçoise, la création de 40 « chambres » environ dans tous les quartiers et la pose de quelques poteaux. Puis la fibre a été tirée sur toute la commune par une entreprise spécialisée. Ces travaux d'installation touchent à leur fin.

Une réunion publique a eu lieu le 28 mai pour donner toutes les explications nécessaires aux Deveçois sur cette évolution en matière de communication. Environ 90 personnes ont assisté à cette réunion organisée par le Syndicat mixte du Très Haut Débit et le Département qui finance les travaux.

La fibre offre un débit beaucoup plus performant que l'ADSL pour internet (les téléchargements sont extrêmement rapides et les jeux en ligne facilités), la télévision avec une image de très haute qualité. La connexion est également possible pour le téléphone fixe.

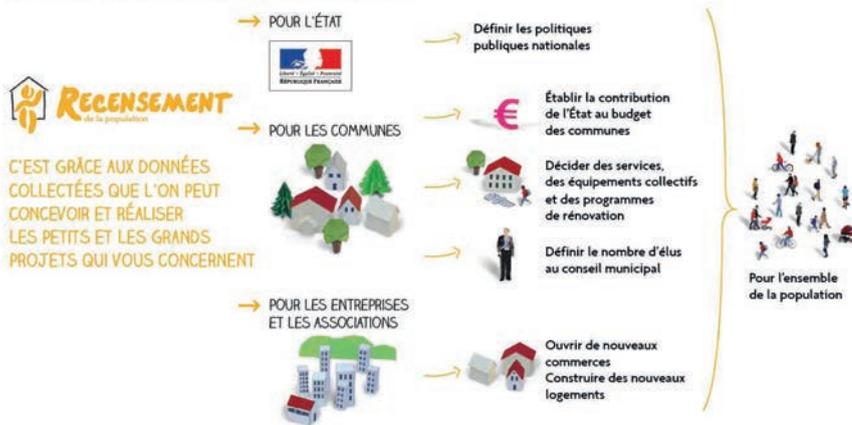
Pour les futurs utilisateurs, la fibre arrivera jusqu'à votre domicile. La prise téléphonique actuelle sera remplacée par une prise « spéciale fibre ».

Lors de la réunion publique, un seul fournisseur d'accès était présent mais sur le flyer d'invitation, la liste des autres fournisseurs était mentionnée.

Tous proposent des abonnements au téléphone fixe ou mobile, à la télévision, à internet. Nul doute que les habitants seront démarchés par ces fournisseurs d'accès. Il est bon de préciser que le passage à la fibre n'est pas obligatoire. Vous pouvez conserver votre abonnement actuel avec votre fournisseur.

RECENSEMENT 2020

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Du 16 janvier au 15 février 2020 aura lieu le recensement de la population dans notre commune. Nous recherchons 3 agents recenseurs pour effectuer cette mission de l'INSEE.

Ceux-ci devront être consciencieux et disponibles en journée, début de soirée et samedis.

Ce travail rémunéré fera l'objet d'une formation antérieure d'1 ou 2 demi-journées. La commune sera divisée en 3 secteurs. Vous pourrez adresser vos candidatures en mairie.

Afin de faciliter le travail de ces agents, nous vous serions reconnaissants d'apposer votre nom sur votre boîte aux lettres, celle-ci devant être positionnée en bordure de propriété. Le numéro de rue doit également être visible. Des informations complémentaires seront diffusées en fin d'année.

ARBRES DU PARC

Depuis quelques années, nos épicéas du parc ne se portent pas au mieux.

Ce phénomène s'accélère avec le réchauffement climatique et notamment les fortes chaleurs de l'été dernier.

Suite à une expertise de M. DACLIN (ONF), 2 épicéas ont été coupés dernièrement car des petits coléoptères, appelés scolytes, y avaient élu domicile. Ils peuvent provoquer d'importants dégâts et il a fallu réagir en urgence.

Rappelons que les épicéas ne sont dans leur élément qu'à partir de 800 mètres d'altitude et les sapins pectinés à partir de 500 mètres.

Ce qui explique la disparition progressive de ces arbres dans le parc de la commune.

L'équipe municipale, conseillée par l'ONF, réfléchit au remplacement de ces arbres par des essences supportant mieux notre climat (chêne rouge, ginkgo, tulipier, liquidambar, etc...)

VOIRIE

Rue des Artisans et route de Voray :

Le projet annoncé en 2018 est maintenant abouti, les travaux ont été réalisés au cours du premier semestre 2019.

Le plus gros des travaux a été finalisé fin Mai, mais il restait encore le marquage au sol, réalisé mi Juin.

Ces deux routes sont devenues des boulevards et l'équipe municipale cherche un moyen pour faire respecter la vitesse maximum autorisée, la plupart des usagers de la route les empruntant ne les respectant pas...

RÈGLEMENTATIONS DES BRUITS (tontes, bricolage extérieur ...)

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral du 19 avril 1990 impose les créneaux horaires suivants pour toutes émissions de bruits, notamment ceux concernant la tonte :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 (sauf pour les professionnels)

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Merci à tous de faire preuve de civisme en respectant les autres.

VIE ASSOCIATIVE



FÊTE NATIONALE LE 13 JUILLET A DEVECEY

Le samedi 13 juillet, nous célébrons comme de coutume la Fête Nationale. Rendez-vous à la halle pour un apéritif offert à 19 h.

Vous pourrez vous restaurer avec saucisses, merguez et frites avant la retraite aux flambeaux dans la rue du village pour assister au feu d'artifices à la nuit tombée. Bal sur l'esplanade de la halle animé par Patrick Lena pour vous faire danser jusqu'à 2h. Les festivités seront annulées en cas de mauvais temps.

Pensez à ramener votre gobelet plastique pour les boissons si vous en aviez acheté l'an dernier.

FÊTE DU VILLAGE

La Bretagne débarquera à Devecey le 1^{er} septembre prochain.

Après l'apéritif offert, vous pourrez déguster des produits bretons vendus en stands libres, dans l'esprit des Fest Daz :

moules frites préparées par « la Gibelotte », galettes et crêpes par la crêperie « au blé noir de Valdahon », gâteaux bretons par notre boulanger Christophe Ratte du « Grain de blé ».

Le groupe Biz-Bihan animera la journée avec musique, danses et initiation aux danses bretonnes. Exposition photos préparée par les bénévoles de la médiathèque. Vous pourrez vous exercer au jeu du palet breton, avec lots aux gagnants. Animations foraines et jeux autour du foot pour les enfants. Nos associations participeront à l'animation de la journée.

Venez nombreux et attention pas de réservation pour le repas cette année, c'est en libre service, et réglé directement au niveau des stands. Pour plus d'infos vous pouvez aller sur le site de la commune www.devecey.fr



AFCS DEVECEY-CHEVROZ

L'AFCS de Devecey-Chevroz qui regroupe plus de 250 familles, a su au cours des années évoluer en tenant compte des demandes de ses adhérents.

Aujourd'hui c'est 8 activités hebdomadaires qui sont proposées :
- Groupes de marche - Gymnastique - Yoga - Country - Zumba - Arts et Peinture - Peinture tous supports - Récré-activ.

Durant l'année 2018 c'est une cinquantaine de personnes qui ont participé à :

- des voyages de plusieurs jours : - Le Grand tour de la Croatie - Visite de Reims et ses vignobles -
- Deux séjours vacances d'une semaine : Pays Basque et Figeac
- Visite du Salon de l'Agriculture à Paris
- Nombreuses randonnées à la journée.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager des moments de convivialité. Chacun peut y trouver les centres d'intérêts qui lui conviennent. **Contact : Mme Monique LINGLOIS 03.81.56.88.74**

NOS ENFANTS



NOUVEAU SERVICE A LA RENTREE SCOLAIRE 2019

Suite au passage de la semaine à 4 jours à la rentrée 2018, la collectivité a souhaité travailler sur le plan mercredi, qui définit une nouvelle génération de projets éducatifs territoriaux, plus qualitatifs et mieux adaptés au nouveau rythme scolaire.

A partir du 2 septembre 2019, les familles pourront profiter d'un accueil périscolaire le mercredi sur toute la journée. Les inscriptions pourront être à la journée entière avec ou sans repas, ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Le centre périscolaire sera ouvert de 8H30 à 17H30 avec la possibilité d'un accueil à partir de 7H30 et/ou jusqu'à 18H30.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les Francas au 03.81.52.69.48 ou par mail à : francas.devecey@orange.fr



EMPLOI DE SERVICE CIVIQUE ECOLE PRIMAIRE DEVECEY

L'école primaire de Devecey recherche deux personnes de 18 à 25 ans pour occuper deux emplois de service civique pour une mission de 30 heures par semaine sur toute l'année scolaire.

A partir du 1er septembre 2019 au 5 juillet 2020 (contrat de 9 mois maximum).

**Pour plus de renseignements contacter M. BUREAU Philippe • Tél. : 03 81 56 89 95
• Courriel : ecole.devecey@ac-besancon.fr**

TRANQUILLITE PUBLIQUE

ORDURES ET DEGRADATIONS : BONJOUR LES DEGATS !!

Cette année encore, des agissements dommageables ont été constatés dans notre petite commune qui coule des jours plutôt tranquilles : dégradation des arbres dans le parc, bris d'une vitre d'une des fenêtre de la salle 3 de la maison develçoise, arrachage de plants au cimetière et dans les pots de fleurs de la commune (devant l'école et gros pots le long des commerces), tags à la halle et à la salle des fêtes, dégradation de la porte derrière la fontaine, occupation du cabanon du tennis, du verre cassé dans le parc et au stade, sans oublier, dernièrement un pot de fleurs basculé.

Et nous déplorons tous ces déchets, trop régulièrement laissés dans le parc !

Ce ramassage de toutes les ordures laissées sur place dans le parc représente 1 mois et demi de travail d'un agent à temps plein par an auquel s'ajoute le coût du ramassage des bacs, soit un total de 5400€.

Outre la pollution visuelle et l'inconfort qu'elles représentent pour chacun de nous, c'est aussi et surtout irrespectueux pour nos agents qui oeuvrent au quotidien pour maintenir la qualité de vie de notre petite cité.

Tâchons d'oeuvrer tous en ce sens et de transmettre aux plus jeunes l'intérêt de contribuer au confort de chacun par nos petites actions individuelles.

INFORMATIONS DE DERNIERES MINUTES

DEPOT SAUVAGE D'ORDURES MENAGERES

Vendredi 21 juin 2019, la commune a été informée d'un dépôt sauvage d'ordures ménagères (cf photos jointes) sur le chemin après le cimetière.

Notre agent communal a dû passer un nombre d'heures conséquent pour retirer ces déchets du chemin, les trier et les remettre dans des bacs. Une levée supplémentaire a été effectuée par le service du Grand Besançon.

Nous rappelons que le dépôt d'ordures ménagères sur la voie publique est interdit. De tels agissements sont inadmissibles. Après avoir constaté les faits, les élus ont porté plainte à la gendarmerie. Tous les moyens nécessaires seront utilisés afin de confondre le/les auteur(s) de ce délit.

Les frais engagés par la commune lui/leur seront refacturés et une amende lui sera demandée (cf articles du code civil ci dessous).

De l'abandon d'épaves de véhicules ou d'ordures, déchets, matériaux et autres objets transportés dans un véhicule
Article R635-8 - Modifié par Décret n°2010-671 du 18 juin 2010 - art. 4

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

LA SÉCURITÉ PAR TOUS ET POUR TOUS

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Logo of the French Republic and various local authorities.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

En lien avec la gendarmerie qui propose de passer faire le tour de votre maison en votre absence si vous prenez le temps d'enregistrer votre formulaire disponible en ligne sur : gendarmerie.gouv.fr ou directement auprès de votre gendarmerie.

Vous aurez à déclarer vos dates d'absence précises, l'activité prévue (passage d'un voisin ou d'un parent), et bien sur votre adresse et coordonnées, ainsi qu'un justificatif de domicile (quittance ou autre).

2 - Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Si possible, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets.

C'est bientôt les vacances ? Pensez-y.



Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



• Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



• Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



• Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



• Bénéficiez de l'opération «tranquillité seniors» : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître aux organismes sociaux, à votre mairie, ou à votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



• Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.

NAISSANCE

- Jules SEGUIN né le 03 mars 2019
- Yanis EL MANSOURI né le 06 avril 2019
- Anthone MAYAUD JACQUOT né le 14 mai 2019
- Arthur DENYS né le 15 juin 2019

DÉCÈS

- Claude LAMBOLEY le 01^{er} février 2019
- Jacques BEGIN le 06 février 2019
- Giuseppe FOTI le 10 février 2019
- Claude BONNARANG le 11 avril 2019
- Françoise COMTOIS le 13 juin 2019

La Mairie est à votre service :
Tél. : 03 81 56 83 63
Mail : mairie@devecey.fr
Site internet : www.devecey.fr

AG EN DA

JUILLET 2019

13 Mairie
Fête Nationale

SEPTEMBRE 2019

01 Mairie
Fête du village

07 APE Devecey
Vide dressing

08 APE Devecey
Loto

15 Amicale pompiers Moncey
Loto

OCTOBRE 2019

08 Amicale donneurs de sang
Don du sang

13 Association Mariam
Repas

Directeur de la publication : Michel Jassey
Comité de rédaction : Caroline Brun, Mireille Chevroulet, Laëtitia Larroche, Frédérique Martin, Brahim Sedki.
Impression : Par nos soins – 770 exemplaires –
Distribution : Par nos soins